

SEANCE DU 7 JUIN 2017

DÉCISION N° 2017 / 25 / Référent déontologue / 1

DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE LA CNDP

La Commission nationale du débat public,

- vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée, notamment son article 28,
- vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 28 de la loi précitée,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Françoise LAVARDE, secrétaire générale de la CNDP, est désignée comme référent déontologue de la CNDP.

Cette décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commission.

Le Président



Christian LEYRIT